



Document de planification de la périphérie nord-ouest du Parc National de Minkébé (Gabon)



Juillet 2008

I. Equipe de planification

Nom	Titre et organisme	Rôle
Mr Moukagni Ikapi Jean Daniël	Conservateur de Minkébé Ouest, ANPN	Responsable de la gestion du parc. Expert technique dans le processus de planification et représentant de l'Etat.
De Wachter Pauwel	Conseiller technique Principal, WWF-Minkébé	Conseiller et responsable de la planification des activités pour le WWF et le parc de Minkébé. Initiateur du projet Minkébé.
Lucius Bede	Expert SIG, WWF-Minkébé	Responsable cartographie pour le Parc de Minkébé et gestionnaire des données GPS et numériques.
Mvé Mebia Emmanuel	Anthropologue WWF/Projet Minkebe	Responsable du volet « Protocoles d'Accord » et zonage Minvoul, chargé de l'aménagement des terroirs coutumiers (Fang et Baka) et du corridor biologique Minkébé- Mengage.
Owono Phillibert	Coordonnateur régional pour le WWF-Minkébé. Chef de brigade de faune d'Oyem pour la DFC.	Coordonne les actions de surveillance pour la partie Ouest du parc.
Oke Minso Alex	Secrétaire Général Association Culture Nature Edzengui (ACNE)	Superviseur Général pour la collecte des données sur l'abattage systématique des éléphants
Bandzé Doumbo Janvier	Agent collecteur données abattage/Membre de l'Association Culture Nature Edzengui (ACNE)	Agent de la conservation – collecteur données abattage des éléphants
Angoghe Messolbô Cyngo	Agent collecteur données abattage/Membre de l'Association Culture Nature Edzengui (ACNE)	Agent de conservation pour la collecte des données sur l'abattage des éléphants
Avore Mpwè Jean Fidèle	Agent collecteur données abattage/Membre de l'Association Culture Nature Edzengui (ACNE)	Agent de conservation pour la collecte des données sur l'abattage des éléphants.

II. Informations

A. Physique

Catégories	Données existantes	Données manquantes	Stratégie d'acquisition
Limites du parc	Données SIG existent et sont reconnues par le décret ministériel n°615/PR/MEFEPEPN portant classement du P.N (voir article 3) Les limites de la concession forestière de TTIB sont connues	<ul style="list-style-type: none"> • Matérialisation des panneaux signalétique autour du parc • Matérialisation zones de chasse villageoise • Matérialisation avec les pêcheurs du terroir de pêche 	Implication des administrations concernées : <ul style="list-style-type: none"> • Eaux et Forêts • Tourisme et Parc Nationaux • Administration du Territoire
Topographie	Les données topographiques au 1/ 200.000 ^e de 1998 au format numérique existent au WWF (base, INC), enrichies par les données de reconnaissance.	Relever GPS des écosystèmes spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> • Bais • Inselbergs • Mettre à jour /suivi campement de chasse et pêche • Zone d'activité villageoise 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les missions de terrain • Implication des communautés locales
Cours d'eau	Données numériques sur carte (base INC), enrichies par les données de reconnaissances	Mettre à jour des missions de terrain (suivi périodique des activités humaines)	Exemple, Ntem ayia
Caractéristiques physiques uniques	Quelques données GPS de terrain sur les <i>Bais</i> (clairières) et les Inselbergs d'après les missions de reconnaissances dans et à l'extérieur du parc.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour lors des missions de terrain • Ensemble des clairières de la périphérie nord-ouest du PN Minkebe 	Actualiser les données pendant les missions des terrains.
Cartes / images satellites	Cartes IGN au 1/200.000 ^e de 1983. Images Landsat	peu des travaux effectués avec les images satellites	Actualiser les données

	gratuites disponibles sur Internet satellites		
Localisation des zones d'extraction	Identifier et suivre les activités dans les sites exploitations artisanal de l'or et l'avancement des pistes forestières, vérifiés sur le terrain	Suivre l'avancement des pistes forestières et l'activité d'orpillage sur le terrain <ul style="list-style-type: none"> • Superficie et capacité de production du site de Ndabore 	Actualiser les données GPS lors des missions de missions de terrains.
Routes, voies pédestres	Quelques données GPS provenant des reconnaissances (étudiants)	Connaissance partielle des tracés	Poursuite des études dans les concessions forestières (données cartographiques)
Zone villageoise / campements	Quelques données connues et récoltées lors des nombreuses études socio-économiques	Mettre à jour <ul style="list-style-type: none"> • cartographie des sentiers par village 	Actualiser les données GPS lors des missions de terrains et les études socio-économiques.

B. Ecologique

Catégories	Données Existantes	Données manquantes	Stratégie d'acquisition
Ressources fauniques	Données provenant des missions de reconnaissances Mike 2004, estimation à plus de 30000 éléphants	<ul style="list-style-type: none"> • Les grands singes • Autres espèces (Bongo etc.) 	Développer les études de terrain
Couloirs de migrations	Vaste forêt à protéger entre Minkébé –Mengame d'une superficie de 2333 Km ²	<ul style="list-style-type: none"> • Statut de protection du corridor biologique • Inventaires biologiques • 	Implication active des autorités et des communautés locales
Communautés végétales rares	Le massif forestier de Minkébé est connu pour sa haute valeur biologique dans le bassin du Congo, une flore diversifiée, caractéristique par des espèces tel que le moabi (<i>Baillonella Toxisperma</i>)	Recherche à développer au niveau de la flore	Poursuivre les recherches sur les rares et sous représenté terrain
Espèce faunique particulière	<ul style="list-style-type: none"> • Les bongos (<i>Tragelaphus Euryoceros</i>) vivent dans et en périphérie des clairières • Présence de grands singes • Présence de grands mammifères 	<ul style="list-style-type: none"> • Habitats de grands singes • Etude de la distribution spatiale des espèces 	Nécessité de recherche (recensement des espèces)

C. Socioéconomiques

Catégories	Données Existantes	Données manquantes	Stratégie d'acquisition
Villages	Tous les villages entourant le Massif Forestier de Minkébé sont connus	<ul style="list-style-type: none"> • Etude sur l'état de la population (mortalité, natalité) • Etudes et connaissances des sites sacrés • Autres éléments d'intérêt culturel et naturel 	Implication des communautés villageoises dans les projets de développement par l'identification des besoins collectifs
Chemins piétonniers	Sentiers nature connus à la rive droite de la rivière Ntem vers le parc (voir carte disponible WWF Projet Minkébé), voir carte en annexe	Fréquentation saisonnière (carte des campements semi permanents de petites et grande chasse)	Collaboration avec les communautés locales (connaissance des usagers en vue d'une meilleure sensibilisation)
Itinéraires de transport	Deux voies d'accès pour les pêcheurs: Ntem et Ayia	Elément juridique, régulation la pêche	Mise sur pied un protocole d'entente avec les pêcheurs
Principaux centres économiques à l'intérieur de l'Aire Protégée	Non		
Principaux centres économiques à l'extérieur de l'Aire Protégée	Oyem, Minvoul, Mitzié	Point de commercialisation illicite des ressources fauniques	Renforcer la collaboration des parties prenantes
Activités agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Cultures de rentes : cacao, café • Cultures vivrières : arachide manioc banane etc 	Maîtrise de la productivité de chaque produit	Collaboration avec les institutions étatiques et Organismes concernés

Activités de chasse	<ol style="list-style-type: none"> 1. Braconnage à l'éléphant connu 2. Mobilité de chasseurs pygmés Baka 3. Incitation des Baka à la grande chasse 	Réseau de trafic d'ivoire	Atelier ou séminaire, campagne de sensibilisation et panneaux de sensibilisation matérialisés par la mise en place d'un partenariat pour la conservation avec les autorités locales et départementales et les protocoles d'accord avec les pêcheurs et les commerçants. Les indicateurs s'illustrent à travers la mobilité des chasseurs et l'existence de campements de grande chasse à l'éléphant.
Zone de pêche	Rivières : Ntem, Ayia, Kom, Kyè etc	Faible organisation des pêcheurs Méconnaissance des instruments nuisibles à la pêche	Encadrements des communautés des pêcheurs
Zone de niveau de subsistance	Terroirs coutumiers connus (rayon de moins de 6 km des villages) Pour la chasse 10 à 15 km	Appui au développement communautaire (développement d'alternatives économiques : élevage, agriculture, aquaculture, etc.)	'capacity building' ou renforcement des capacités pour les communautés à s'organiser dans leur environnement
Extraction de bois	Utilisation connue des produits ligneux par les populations (construction, bois de chauffage etc)	Normes admises par l'extraction des essences végétales	Mise en place des normes d'extraction du bois
Acteurs du paysage	Communautés Fang, Baka, Ahoussa, Ouest africains	Activités secondaire non connue	Implication des communautés pour l'intérêt de

		la conservation
Ressources pour la subsistance		
Faune	Potamochère (<i>Potamochoerus Porcus</i>), Céphalophe bleu (<i>Céphalophus monticola</i>), Céphalophe à bande dorsale noire (<i>Céphalophus dorsalis</i>), porc-épic ou Athérure (<i>Atherurus africanus</i>), Céphalophe de Peters (<i>Céphalophus Callipygus</i>), Sitatunga (<i>Tragelaph Spekei</i>), Faux gavial (<i>Crocodylus cataphractus</i>), Chat doré (<i>Felis aurata</i>) etc	
Grand commerce	Eléphant pour l'ivoire et les Céphalophes pour la peau (tambour)	
Flore	AFân (<i>Panda Oleosa</i>), Abâm (<i>Gambeya sp</i>), Andôk (<i>Irvingia Gabonensis</i>), Adzap (<i>Baillonella toxisperma</i>), Atôm (<i>Dacryodes macrophylla</i>), Engông (<i>Trichoscypha Sp</i>), Ewôme (<i>Coula Edulis</i>) Amvut (<i>Trichoscypha abut</i>), Ofoss (<i>Pendospondis microcarpas</i>), Etc.	
Grand commerce	Andôk (<i>Irvingia Gabonensis</i>) pour l'alimentation etc..	

D- Rôle de l'autorité gouvernementale dans le processus de planification

La zone comprend deux cantonnements des Eaux et Forêts : Minvoul et Bolossoville. Les effectifs sont respectivement de 4 agents pour Minvoul et 3 agents à Bolossoville. Le Chef de service de chaque antenne assure le bon déroulement des activités pour la conservation, en appliquant la loi 016/01 portant code forestier en République Gabonaise. Vu ses prérogatives il est en contact avec l'hierarchie (voir inspection provinciale des Eaux et Forêts)

III.Stratégie participative de la population

A. Parties prenantes au processus

Le processus de planification du paysage nord-ouest du parc national de Minkébé prend en compte les objectifs de toutes les composantes : communautés locales, société civile, opérateurs économiques et institutions étatiques.

Dans la zone, on trouve 2 groupes ethniques (Fang et Baka) auxquels se sont ajoutés les Haoussa, résidents depuis plusieurs décennies. L'on remarque cependant une très faible organisation de la société civile, avec quelques organisations, à savoir : Association Culture Nature Edzengui, l'Association Haut-Ntem Développement, Association des pêcheurs de Minvoul. A côté de ces organisations locales, existent d'autres à coloration politique : Akom (association des femmes pour appuyer le développement local).

B. Intervenants locaux prioritaires au processus

Parmi les intervenants locaux les plus concernés aux activités de conservation des ressources naturelles (grande faune notamment), nous avons identifié les Baka (communauté pygmée composée de 400 personnes environs, pour nombre de chasseurs d'éléphants estimés à 80 personnes) les pêcheurs des rivières Ntem et Ayia (qui prennent leur source dans le parc) et récemment quelques orpailleurs (petite colonie d'une quinzaine de personnes localisées à Ndabore à la périphérie ouest du corridor biologique Minkébé-Mengame.

C Engagement des différents groupes

1) Les villageois

Dans la perspective de mettre sur pieds une approche participative pour une gestion durable des ressources naturelles, deux grandes missions avec pour objet de discuter sur l'opportunité de la conservation du corridor biologique Minkébé-Mengamé ont été entreprises à Minvoul en 2005 et 2006. La première mission avait pour but de rencontrer la première autorité administrative du département du Haut-Ntem, une occasion pour le Préfet du Haut-Ntem de cerner l'importance de la conservation de la biodiversité. La deuxième mission (avril 2006) avait pour objet d'animer les causeries avec la chefferie locale sur l'opportunité de la conservation (voir corridor Minkebe-Mengame) qu'offrait à nouveau la zone. Cette deuxième mission a été sanctionnée par 3 procès-verbaux, dont 1 par canton.

Outre les rencontres mentionnées, notons un début de collaboration avec les pêcheurs, organisés au sein de l'Association des pêcheurs de Minvoul (APM). Dans le volet « Pêche », 3 missions pour la consultation des usagers locaux ont déjà été effectuées, avec pour résultat provisoire : la volonté de jouer un rôle très actif dans la gestion durable des ressources naturelles.

2) Population migrante

Les Baka sont considérés comme population migrante. Ils sont souvent sollicités pour l'exercice de la grande à l'éléphant loin de leurs villages d'origine. Il est par ailleurs de coutume de voir quelques Baka migrants, en provenance du Cameroun.

Toutefois, malgré le phénomène de sédentarisation progressive, les Baka ont encore un lien fort avec la forêt de Minkébé. Leur participation à la gestion durable des ressources naturelles exige en même temps la prise en compte de leurs traits culturels par l'accessibilité aux ressources naturelles. Certaines pratiques traditionnelles demeurent comme le *Molongo* et le *Libandhi* sont encore vivantes.

3) Activités minières

Activité récente dans la zone Minvoul, l'exploitation de l'or commencée vers la fin des années 1980, se fait de manière artisanale sur un site localement désigné Ndabore. A ce jour, on compte une dizaine d'orpailleurs de nationalité camerounaise et gabonaise. Lors de l'entretien avec le groupe en décembre 2007, un accord informel pour leur implication dans la conservation s'est dégagé. Toutefois, il convient d'initier d'autres rencontres.

D. Processus de règlement des conflits

Si éventuellement contentieux à prévenir, il est nécessaire :

■ Avec les **opérateurs économique** :

- 1) Initier un protocole d'accord de manière formelle (présence de l'autorité judiciaire)
- 2) SSSuivi du protocole par les parties signataires assorti d'accord assorti de lourdes pénalités

■ Avec les **intervenants** (communautés locales) : Nécessité de respecter la législation en vigueur

■ Avec les **Intervenants** (Pêcheurs) : Mise en place et suivi d'un protocole d'accord

Note : Dans le processus de règlement des conflits liés à la conservation, il est nécessaire d'associer ou informer régulièrement (avec un rapport écrit) l'autorité judiciaire du tribunal le plus proche, pour respect réciproque des droits de l'homme. Ce processus doit être harmonisé pour l'ensemble du paysage CBNRM et Parc National de Minkébé.

IV. Reconnaissance officielle du plan

A. Stratégie d'adoption du plan

Les institutions ressources en vue d'atteindre cet objectif sont à cheval entre sur quelques services techniques, à savoir :

DIARF (Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers) pour les inventaires, **DFC** (Direction de Faune et Chasse), **DGE** (Direction Générale des Eaux et Forêts), **Inspection provinciale des Eaux et Forêts** (affichage d'avis de classement d'une aire protégée)

Le processus d'adoption du plan de zonage du corridor biologique Minkébé-Mengame consistera, dans un avenir proche, à :

1° organiser à nouveau une série de campagnes d'explication auprès des communautés villageoises (en prenant les avis selon le sexe) pour le bien-fondé de l'opportunité de conservation du corridor biologique Minkébé-Mengame

2° Ces explications doivent également s'étendre au niveau de l'autorité de la commune de Minvoul et du département du Haut-Ntem

3° Un compte-rendu (Rapport) sera adressé à l'Inspection provinciale des Eaux et Forêts ainsi qu'aux directions techniques (Direction générale des Eaux et Forêts, Direction de Faune et Chasse, Direction des Inventaires et Aménagement et Reboisement Forestiers) pour Information

4° Une deuxième séance de travail consistera à soumettre le projet d'adoption à toutes les composantes (autorité communale, départementale, villages, district, société civile) avant son adoption finale.

Quant au zonage du terroir coutumier de pêche Ntem et Ayia, le processus est le même, mais il faut impliquer la Direction des pêches et Aquacultures et appuyer l'organisation juridique des pêcheurs à obtenir un statut plus légal. En vue de l'adoption du plan dans le volet « pêche », une ou deux missions de terrain seront nécessaires sur le Ntem et Ayia pour la participation des pêcheurs dans l'identification et l'élaboration consensuelle du plan de zonage Ntem et Ayia.

V. Vision et objectifs pour le paysage

A. Attentes par groupes ethniques

1. Composante Baka

Le souhait collectif est le relèvement du niveau de vie par :

1° le respect de leur culture de forêt

2° Assurance sociale (maladie, école)

3° création d'emplois verts (Guides écologiques pour l'écotourisme communautaire) orientés vers quelques ressources existantes : visite des clairières en amont du Ntem et Ayia et la diversité faunique qu'elles abritent, pistage avec les Baka, découverte de la culture chorégraphique des Baka, navigation douce à la rame sur le Ntem, etc.

4° Assistance au développement intégré

Pour atteindre ces objectifs, il va falloir développer un programme d'éducation environnementale qui cadre avec les objectifs de la conservation mais aussi les besoins des populations. L'une des conditions est d'initier un programme d'encadrement à long terme des communautés locales et la société civile.

L'adoption finale du plan de zonage du corridor devra permettre l'obtention d'un statut de protection de la forêt Minkébé-Mengame et la stricte régulation des activités en son sein.

Les populations sont consultées aussi bien au début, par les causeries qu'à la fin, pour donner leur avis, après affichage de la proposition de classement du corridor Minkébé-Mengame.

2. Composante Fang

- 1° Développement d'un tourisme responsable qui respecte l'environnement (milieux écologiques) et les intérêts de la communauté.
- 2° Appui aux micro-projets communautaires (pisciculture, élevage, agriculture, cacaoculture, caféiculture, , etc.)
- 3° Amélioration du transport interurbain (Minvoul-Oyem/Minvoul-Bitam)
- 4° Diminution du coût de la vie, etc.

B. Buts du plan de paysage (conditions désirées)

- 1° Adoption du plan de zonage du corridor biologique Minkébé-Mengame
- 2° Obtention d'un statut particulier de protection du corridor biologique Minkébé Mengame
- 3° Adoption d'un terroir de pêche villageois par la mise en place d'un protocole d'accord
- 4° Réalisation et adoption des zones de chasse villageoise

C. Besoins prioritaires pour le paysage

Vu le faible nombre des écogardes (2 ou 3) pour une vaste superficie, il est souhaitable que l'équipe locale soit renforcée. Il est nécessaire de pourvoir plus de moyens logistiques et humains pour la surveillance permanente.

Dans la perspective de développement durable du paysage, il est nécessaire d'encourager la société civile à y participer, à travers le développement des projets appropriés..

Aussi, doit-on envisager davantage le maintien de l'équilibre biologique qui écarte les impacts négatifs sur les ressources naturels. Pour cela, il faudra encourager la création d'organisations au plan locales et régional.

VI. Processus de gestion de la macro-zone/objectifs/litige

A. Objectifs

L'objectif global dans la zone est « **La conservation des immenses paysages du Parc national de Minkebe et du vaste massif environnant est assurée par un modèle de gestion concertée s'inscrivant dans le contexte régional** ».

Objectif spécifique 1 : Développement communautaire par la création de micro projets

Objectif spécifique 2 : création d'emplois au profit des populations locales

Objectif spécifique 3 : Développement de l'écotourisme communautaire responsable

B. Règles d'habitat par zone

L'habitat requiert deux espaces : l'espace habité (1) l'espace exploité (2)

1) L'espace habité

Il est composé de **62 villages** limitrophes au massif forestier de Minkebe, dans sa partie nord-ouest (département du Haut-Ntem). Les villages sont les plus petites entités administratives, dont chacun est représenté par un chef de village, investi par l'autorité de la république.

Dans l'organisation traditionnelle d'un village, l'on identifie toujours le « clan » (ensemble d'individus, en vertu d'un lien de consanguinité descendant ou supposent avoir un même ancêtre).. Avant les années 1950, il n'y avait pas encore une véritable volonté d'habitat regroupé. Celui-ci commence à partir de 1960.

2) L'espace exploité

Cet espace évolue, à partir des nouveaux tracés de routes, sur un rayon de 15 à 20 kms. Par contre, les activités de pêche (Ntem, Ayia, Kyè) vont au-delà de 40 kms.

C. Micro zones à activités interdites

Classé comme site critique par l'IUCN, la forêt de Minkébé et particulièrement notre zone d'intervention, mérite une profonde étude sur les sites dits « sacrés ». L'attachement du groupe pygmée à leur génie de forêt (Edzengui) et autres patrimoines matériels (...) est une nécessité de l'intégrer dans le programme d'aménagement. Grâce à la nomination d'un anthropologue du projet Minkébé à une bourse d'études doctorales, ces aspects typiquement anthropologiques seront développés.

D. Règles supplémentaires

Dans la périphérie nord-ouest du parc national de Minkébé, l'extraction du bois par la compagnie forestière TTIB (Tropical Timber Industrial Board) progresse lentement dans la zone. A cet effet, nous recommandons :

- 1) l'implication de la société civile dans le choix des essences
- 2) Reconnaissance juridique des sites dites « sacrés ».

VII. Plan de mise en œuvre du paysage

A. Activités de la zone

Jusqu'à ce jour, trois types d'activités ont été menées dans la zone, à savoir : reconnaissances écologiques et socioéconomiques (1) suivis écologiques et socioéconomiques (2) sensibilisations et patrouilles (3). A ces activités, se sont ajoutés : dossier reconnaissance juridique du corridor biologique Minkébé-Mengame (4) protocole d'entente avec les pêcheurs pour la gestion des rivières Ntem et Ayia (5). Le suivi systématique d'abattage des éléphants par quelques Baka, membres de l'Association Edzengui a été initié en 2001.

Il est cependant souhaitable de faire le suivi des activités d'orpaillage dans la zone de Ndabore, et éventuellement mettre sur pieds un Protocole d'Accord (activité future) dans la perspective de bien protéger le corridor Minkébé-Mengame.

B. Méthodes et ressources nécessaires

Le projet d'aménagement intégré du nord-ouest du Massif forestier de Minkébé (landscape nord-ouest Minkébé) repose sur 3 grands volets, à savoir :

1° la délimitation et adoption du corridor biologique Minkébé-Mengame à partir des données existantes

2° la délimitation concertée du terroir de pêche du Ntem, Ayia et Kyè (cogestion avec les pêcheurs)

3° Suivi systématique de la grande chasse à l'éléphant à l'intérieur d'une zone dite d'évaluation à circonscrire géographiquement

Afin d'aboutir à l'adoption des conditions désirées (corridor avec un statut de protection, protocole d'entente avec les pêcheurs, protocole d'accord avec les orpailleurs de Ndabore, etc.), nous proposons qu'il y ait des échanges permanents entre Institutions et administrations suivantes :

- ▶ ANPN (Agence Nationale des Parcs Nationaux)
- ▶ DFC (Direction de la Faune et Chasse)
- ▶ DIARF (Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers)
- ▶ Société civile ou communautés locales

VIII. Plan de suivi paysage périphérie nord-ouest Minkebe

A. Activités et Données

Réparties sur 3 volets (voir VII - B), les tâches se définissent ainsi qu'il suit :

Volet 1 (Délimitation et adoption du corridor biologique)

1-cartographie du site d'orpaillage (identification du périmètre global exploité et à exploiter) à la lisière du corridor biologique Mengame-Minkebe/évaluation de la superficie totale à exploiter (activité à faire avec les orpailleurs de Ndabore)

- 2- Sensibilisation et suivi des usagers allant vers le site d'orpaillage du corridor biologique (chasseurs Fang et Baka, orpailleurs) en vue de la conservation des éléphants et autres espèces protégées.
- 3- Consultation des communautés Baka des 7 villages sur les sites d'importance culturelle (sacrés) en forêt, suivi de la cartographie culturelle participative par village Baka (reconnaissance des droits fonciers).
- 4- Rencontres avec les services techniques des Ministères (Eaux et Forêts, Administration du territoire, Mines, etc.)

Ressources humaines

Activité 1-1 : cartographie du périmètre du site d'orpaillage de Ndabore à exploiter (prévisions de l'exploitation dans l'espace et dans le temps)

◇ (Nom/Titre) (Nbre de jours) (Coût/jour) (coût total)

1° UnPisteur Baka	21		
2° Un observateur Baka	21		
3° Unchef de chantier d'orpaillage	21		
4° + 2 orpailleurs	21		
5° 1 anthropologue WWF	21		

Total=6 personnes

Activité 1-2 : Suivi de la mobilité des orpailleurs de Ndabore (à localiser vers le corridor biologique) et sensibilisation des orpailleurs pour la protection des éléphants.

1° Surveillant Général (Entrées/sorties)	360		
2° Agent de conservation	360		

Total= 2 personnes

Activité 1-23: cartographie du patrimoine naturel et culturel Baka méritant d'être préservé pour des raisons de culture de toute l'humanité (sites sacrés, écosystèmes sacrés, ets.)/identification des sites fréquentés par les Baka pour accéder à leurs ressources naturelles.

Villages Zangaville et Bitouga

◇ (Nom/Titre) (Nbre de jours) (Coût/jour) (coût total)

1° Guide-conservateurBaka)	45		
2° Guide-pisteur Baka	(_/_)		45
3° Guide-pisteur Baka	(_/_)	45	

4° Guide-pisteur Baka	(/_/)		45
5° Guide-pisteur Baka	(/_/)	45	
6° Un anthropologue WWF Projet Minkebe		45	

Village Doumassi et Oveng-Alène

◇ (Nom/Titre)	(Nbre de jours)	(Coût/jour)	(coût total)
1° Guide-conservateur du patrimoine Baka		45	
2° Guide-pisteur Baka	(/_/)		45
3° Guide-pisteur Baka	(/_/)	45	
4° Guide-pisteur Baka	(/_/)		45
5° Guide-pisteur Baka	(/_/)	45	
6° Un anthropologue WWF Projet Minkebe		45	

Villages Esseng, Nkogakom et Mimbang

◇ (Nom/Titre)	(Nbre de jours)	(Coût/jour)	(coût total)
1° Guide-conservateur du patrimoine Baka		45	
2° Guide-pisteur Baka	(/_/)		45
3° Guide-pisteur Baka	(/_/)	45	
4° Guide-pisteur Bazka	(/_/)		45
5° Guide-pisteur Baka	(/_/)	45	
6° Anthropologue WWF Projet Minkebe		45	

Total = 18 personnes

Volet 2 (Cogestion pêche)

- 1- Inventaire faunique le long de l'axe fluvial Ntem avec les pêcheurs (Association des pêcheurs de Minvoul)
- 2- Inventaire faunique le long de l'axe fluvial Ayia avec les pêcheurs (Association des pêcheurs de Minvoul)
- 3- Inventaire faunique sur l'axe fluvial Kyè avec les pêcheurs
- 4- Présentation des rapports de terrain aux services techniques (ANPN, DFC) avec un comité désigné par les pêcheurs de l'APM
- 5- Adoption du protocole de gestion (élaboration finale des règles) des rivières Ntem et Ayia

Ressource humaine

Activité 2-1 :

◇ (Nom/Titre)	(Nbre de jours)	(Coût/jour)	(coût total)
---------------	-----------------	-------------	--------------

Axes Ayia et Ntem

- 1° Président de l'Association des pêcheurs de Minvoul

+ 2 pêcheurs + guide Baka 30
Axe Kyè

Activité 2-2 :

2° Président de l'Association des Pêcheurs de Kyè
+ 2 pêcheurs et Guide Baka
+ Anthropologue WWF Projet Minkebe 15

Activité 2-3

3°(4°) 1 comité désigné 3

Activité 2-4

5° Association des pêcheurs +
Autorités 2

Total= 9 personnes (exceptés les membres de l'APM)

Volet 3 (Suivi systématique de la grande chasse à l'éléphant dans le secteur Minvoul)

- 1- petit atelier de formation des agents de terrain pour la collecte des données sur l'abattage des éléphants dans le secteur Minvoul
- 2- Suivi de la mobilité spatiale des chasseurs Baka (suivi saisonnière et géographique)
- 3- Réalisation des panneaux de sensibilisation (avec photos de l'éléphant) avec l'implication des autorités locales et départementales du Haut-Ntem, l'ANPN, le Ministère des Eaux et Forêts et l'Association Edzengui.
- 4- Dossier « Accès aux ressources fauniques » (besoins alimentaires des Baka en éléphant/rite *Libandhi*)

Ressources humaines

Activité 3-1 : Recyclage des agents de collecte de données

◇ (Nom/Titre) (Nbre de jours) (Coût/jour) (coût total)

1° Superviseur Général Abattage éléphants (Baka) 7
2° Agent de conservation (Baka) village Bitouga 7
3° Agent de conservation (Baka) village Doumassi 7
4° Agent de conservation Baka village Esseng 7

Total= 4

Activité 3-2 : Suivi de la mobilité des Baka (pour la chasse) et suivi systématique abattage éléphants dans le secteur Minvoul

◇ (Nom/Titre) (Nbre de jours) (Coût/jour) (coût total)

- 1° Superviseur Général Baka 360/an
- 2 Agent de conservation village Doumassi 360/an
- 3° Agent de conservation village Bitouga 360/an
- 4° Agent de conservation village Esseng (agent) 360/an

Total= 4

Activité 3-3 : Conception des panneaux de sensibilisation « Eléphant »
(Commune de Minvoul + département)

◇ (Nom/Titre) (Nbre de jours) (Coût/jour) (coût total)

1° Conservateur Minkébé ouest 7

2° + 2 agents de WWF +

1 agent de MINEF 7

Total= 4

Activité 3-4 : Baka, chasse d'éléphant et *libandhi* (réflexion en cours)

Evaluation des objectifs pour le plan

Conformément aux objectifs visés par CARPE, les moyens de vérification seront restitués pour chaque volet indiqué, sous forme de rapport mensuel, trimestriel et semestriel

Annexe : Localisation des campements de pêche dans la périphérie nord-ouest du Parc National de Minkébé

